



syndicat professionnel  
services à la personne

## SYNDICAT PROFESSIONNEL DES SERVICES À LA PERSONNE

### Présentation à la Presse

**Mardi 25 Mars 2008 à Toulouse**

**Contact SPSAP :**

Syndicat Professionnel des Services à la  
Personne

49 Grande rue Saint-Michel

31400 Toulouse

Tél. : 05 62 26 75 13

Fax. : 05 62 26 97 50

contact@spsap.fr

www.spsap.fr

**Contact Presse :**

Anouk Déqué Communication

Dominique Arnaud

05 34 32 62 25 / 06 15 37 34 92

d.arnaud@adeque.com

## SOMMAIRE

<i>Faire entendre notre voix</i>	<b>P.3</b>
<i>Création</i>	<b>P.4</b>
<i>Missions</i>	<b>P.5</b>
<i>Partenaires</i>	<b>P.6</b>
<i>Boîte à outils</i>	<b>P.7</b>
<i>Le marché des services à la personne</i>	<b>P.8</b>

## FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX

*Un terrain commun pour 21 activités différentes : le secteur des services à la personne est éparpillé, tant sur le plan géographique que professionnel. Différents métiers se côtoient au sein de structures qui font le grand écart entre un, vingt, voire cinquante salariés. Le public, lui aussi, déborde généreusement du cadre des 7 à 77 ans.*

*Il existe pourtant un trait d'union entre nous tous : l'humain.*

*Chacune de nos entreprises s'implique dans une relation de proximité, qui va bien au-delà de la notion de services. Vous le savez déjà ou le pressentez : on ne rentre pas dans les services à la personne par défaut ou pour faire de l'argent.*

*Cette envie de travailler avec l'autre, qu'il soit en attente d'un contrat de travail ou d'une prestation à son domicile, passe par le respect des salariés et des clients, dans une vision d'utilité sociale qui mènera naturellement à une société plus juste.*

*La logique de « petit boulot » n'a plus sa place dans notre secteur d'activité en pleine expansion. Boostée par la loi Borloo, l'ère de la professionnalisation a sonné, avec une alternative : se disperser en risquant de s'affaiblir et d'y perdre notre crédibilité ou, au contraire, fédérer nos forces en mutualisant nos moyens, partageant nos expériences et parlant d'une seule et même voix aux instances publiques.*

*Qu'on ne s'y trompe pas : constituées de métiers de proximité, nos entreprises seront amenées à se développer localement, à une échelle où l'union fait la raison, et où chacune trouvera sa place à condition de travailler en bonne intelligence.*

*Grâce à l'engagement des petites et moyennes entreprises du secteur, le Syndicat Professionnel des Services à la personne sera un acteur incontournable des négociations de demain.*

**Colette Bory, Présidente du Syndicat Professionnel des Services à la Personne.**

## CRÉATION DU SYNDICAT

### → HISTORIQUE

**Le SPSAP est né le 25 septembre 2007** d'un constat : 12 500 organismes agréés de services à la personne, dont 40% d'entreprises (près de 5000 sociétés), sont dispersés sur toute la France, et se trouvent la plupart du temps isolés.

Seul un syndicat de proximité, ayant vocation à les accompagner dans leur développement, est en mesure de faire la synthèse des besoins et des attentes du secteur, pour l'aider à se professionnaliser et donc à s'inscrire dans la durée.

**Le SPSAP est né en Haute-Garonne**, de la volonté de trois TPE et PME de la région toulousaine, déterminées à défendre les intérêts de toutes les entreprises et organismes agréés qui maillent le territoire national.

**Le SPSAP est né grâce au soutien de deux partenaires moteurs :**

- La CGPME 31, auquel il adhère, a aussitôt compris les enjeux du secteur et la nécessité d'en fédérer les acteurs pour professionnaliser le marché des services à la personne. La CGPME 31 porte la voix du SPSAP dans son dialogue direct avec les pouvoirs publics.
- L'AGEFOS PME Midi-Pyrénées, qui accompagne le syndicat dans la formation de ses adhérents.

### → VALEURS

- **L'humain** : il est au cœur des richesses de nos entreprises.
- **La qualité** : notre professionnalisme déterminera notre aptitude à durer.
- **La confiance** : le respect de notre personnel et de nos clients garantira la pérennité de nos structures.
- **La proximité** : A l'écoute active de nos adhérents, pour identifier les besoins et s'en faire le porte-parole.
- **L'Action** : le SPSAP est force de proposition, entame des négociations et fait valoir les droits des TPE et PME des services à la personne.

## MISSIONS

→ **Soutenir les adhérents dans la création** de leur entreprise.

→ Assurer **la défense et les intérêts** de ses membres par des actions de recours auprès des pouvoirs publics (administrations) et des tribunaux.

→ **Faire entendre** la voix des adhérents par du lobbying ciblé aux plans local, régional et national.

→ **Créer et mutualiser** des outils et des moyens, en partageant des compétences : procédures administratives et comptables, actions de communication, gestion informatique, ...

→ **S'engager dans la professionnalisation** des services à la personne :

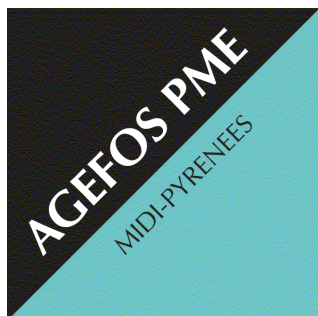
- En défendant les employeurs : clarification du droit du travail, mise en place d'accords d'entreprises préfigurant une convention collective.
- En offrant des outils (D.U.O) et des formations spécifiques aux dirigeants, aux encadrants et aux intervenants.
- En développant les emplois et les compétences, à l'aide de dispositifs type GEPC qui offrent aux salariés un parcours professionnel évolutif.

## NOS PARTENAIRES



Le SPSAP adhère à la **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) de la Haute-Garonne**. Seule organisation représentative des Chefs d'Entreprise qui prennent au quotidien des risques personnels et familiaux, la CGPME 31 est un partenaire social incontournable des négociations interprofessionnelles. Elle fait entendre haut et fort la voix des entreprises de Haute-Garonne et accompagne le SPSAP dans ses interventions auprès des pouvoirs publics.

Puissant réseau de proximité, la CGPME 31 soutient activement le SPSAP dans son objectif prioritaire de professionnalisation du secteur des services à la personne.



Un engagement professionnel est en cours de finalisation avec **AGEFOS Pme Midi-Pyrénées** afin de favoriser la formation des salariés des entreprises adhérentes au SPSAP. Objectif : financer les contrats de professionnalisation mis en œuvre par les entreprises sous l'impulsion du syndicat. AGEFOS Pme proposera également le financement d'actions collectives de formation pour répondre aux problématiques spécifiques du secteur.

## LA BOÎTE À OUTILS DU SYNDICAT

### → Pistes pour la recherche de financement

Mise en relation de nos adhérents avec nos partenaires financiers privilégiés.

### → Partage des moyens et services communs

Plate-forme d'achat (documents administratifs et informatiques, outils de communication) et mutualisation de compétences dédiées (expert-comptable, qualificateur).

### → Service d'assistance Juridique et Social

Les avocats du SPSAP, spécialistes du droit fiscal et des sociétés de services à la personne, offrent leurs conseils juridiques aux membres du syndicat : contrat de travail, droit du travail,...

### → Aide à la démarche initiale d'obtention de l'agrément et conseil à la certification.

### → Accompagnement à la formation

Le SPSAP a signé une convention avec AGEFOS PME Midi-Pyrénées.

### → Veille réglementaire et législative

Des alertes sous forme de mails informent nos adhérents des dernières réglementations et dispositions législatives dans un secteur économique particulièrement mouvant.

### → Promotion des relations entre entreprises adhérentes

Des réunions trimestrielles permettent d'identifier et de faire remonter les besoins des TPE et PME auprès des partenaires institutionnels et des pouvoirs publics. Des commissions thématiques sont constituées pour répondre rapidement aux problématiques des adhérents.

## LE MARCHÉ DES SERVICES À LA PERSONNE

Les services à la personne sont en plein essor, comme en attestent les derniers chiffres communiqués par l'Agence Nationale des Services à la personne, 2 ans après l'entrée en vigueur de la loi Borloo en 2005:

→ **Explosion de l'offre des services** : + 125% en 24 mois, le secteur est passé de 5 500 à 12 400 structures agréées. Le nombre d'entreprises de services a été multiplié par 10, passant de 500 à 5 000.

→ **Progression rapide du CESU** : 42 000 entreprises et collectivités publiques proposent du CESU à leurs salariés (30.000 de plus qu'en 2006). Cela représente 220 millions d'euros de pouvoir d'achat distribués à 760.000 salariés et bénéficiaires depuis le lancement du CESU en février 2007.

→ **Croissance en hausse** : le secteur des services à la personne a rapporté 12,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2006 (+ 11, 8% sur un an).

→ **Emploi en progression** : 120.000 emplois en 2006, 160.000 en 2007 (+33%).